



**BULLETIN MUNICIPAL  
DE SAINT-DIVY  
n° 426 du Samedi 22 décembre 2012**

**JANVIER 2013**



**Le Maire et le Conseil Municipal  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour la nouvelle année 2013.**

# **LE MOT DU MAIRE**

Bonjour

En cette fin d'année, comme tous les ans en pareille époque, je viens vous rendre compte de l'activité municipale pendant l'année écoulée.

Tout d'abord, quelques chiffres :

- Le nombre de naissances en 2012 s'élève à 17 (20 en 2011 et 28 en 2010).
- 3 mariages ont été célébrés (comme en 2011) (7 en 2010) et 7 décès (8 en 2011 et 5 en 2010)
- 24 familles nouvelles se sont installées (24 en 2011), (21 en 2010).
- Seuls 6 permis de construire ont été déposés (contre 16 en 2011 et 29 en 2010).

## **EN MATIERE SCOLAIRE**

### **L'ECOLE PUBLIQUE**

Cette année aura été marquée par la mise en service définitive des nouveaux locaux des classes de maternelle de l'école Jean de La Fontaine. Au mois de septembre, une nouvelle classe a été ouverte, portant ainsi à 5 le nombre de classes pour accueillir les 120 élèves de l'école. L'augmentation des effectifs dans cette école a été de 15 % en un an. La modernisation de l'école répondait donc à un besoin réel et il conviendra sans doute à songer à la poursuite de son extension, vu l'évolution des effectifs.

### **L'ECOLE CATHOLIQUE**

Constatant l'évolution des effectifs, dont le nombre d'élèves extérieurs à la commune, la participation de la commune à l'école a été maintenue pour la totalité des élèves, soit 53 au 1<sup>er</sup> trimestre, quelle que soit leur commune de résidence, malgré le refus de communes de résidence de participer aux frais de scolarisation, ainsi que le prévoit désormais la loi.

## **L'AMENAGEMENT DU LOCAL INFIRMIER-LOGEMENT LOCATIF**

La construction de l'école achevée, c'est la réhabilitation du cabinet infirmier qui a pris la suite, associée à l'aménagement d'un logement à l'étage, en partenariat avec la communauté de communes. Ces deux locaux sont aujourd'hui occupés.

## **LE CENTRE AERE**

Des aménagements ont été apportés afin d'augmenter la capacité d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Malgré cela il s'avère que celle-ci atteint souvent sa limite, vu sa fréquentation croissante, ce qui confirme la pertinence de la mise en œuvre de l'ALSH les mercredis. A ce rythme se posera la question de l'organisation de cet ALSH qui fonctionne en partenariat avec La Forest. Les locaux sont-ils toujours bien adaptés ? Sinon, faut-il en construire d'autres ? Si oui où ? En tout état de cause le fonctionnement intercommunal apparaît une réponse à notre problématique : seuls on ne pourrait faire fonctionner un tel service, dans des conditions convenables.

## **LE LOTISSEMENT COMMUNAL ET LA DEMOGRAPHIE**

Dès la fin des travaux de réhabilitation du bâtiment du centre bourg, c'est dans le futur lotissement de Kéravel que se sont engagés les travaux de viabilisation de 40 lots. Ces travaux se dérouleront jusqu'à l'été. Il est prévu d'y construire 8 logements sociaux aménagés pour l'accueil de personnes âgées ou handicapées. 13 lots sont réservés plus spécialement pour les primo accédants. Cette formule favorise l'accès à la propriété des jeunes foyers. Tous les lots mis en vente sont aujourd'hui réservés (dès la mise en vente). La population devrait alors avoisiner 1 650 habitants, conformément à l'objectif annoncé. C'est sans doute un niveau de population adapté à la taille de la commune. Ensuite, il me paraît souhaitable que soit mise une pause dans l'expansion démographique. C'est bien ainsi que nous vous l'avions annoncé. C'est bien ainsi aussi, que vous nous l'avez fait savoir par le biais du questionnaire que nous vous avons proposé. Nous

sommes donc bien en phase. En clair, pour atteindre un objectif de 1 700 habitants en 2020, le rythme de constructions nouvelles devrait se situer entre les années 2015 et 2020, à 4 ou 5 logements nouveaux par an, soit en gros, un lotissement pendant cette durée. C'est vers là que s'oriente le Plan Local de l'Habitat en cours d'élaboration sur la communauté de communes et qui sera ensuite intégré au Plan Local d'Urbanisme (le PLU). On observera ici que malgré l'augmentation du nombre de maisons, la démographie reste stable. La population était de 1 440 habitants en 1990. Elle est de 1390 au dernier recensement et devrait atteindre 1 650 en 2015, soit plus 200 (+14 %) habitants en 25 ans. Il suffit de regarder autour de soi pour constater que le nombre d'habitants par maison n'a cessé de décroître. Cela s'explique par un vieillissement de la population, arrivée en nombre important dans les années 70, et aussi par une mutation des traits de société ;

Je profite de ce chapitre pour souhaiter la bienvenue à Saint-Divy aux 24 familles qui ont choisi de s'y installer cette année.

## **LA VOIRIE**

Des réfections de chaussée ont été réalisées en plusieurs endroits, dont la route de Enez Coat et un tronçon de la celle de Penhoat. Le deuxième tronçon est différé jusqu'à l'achèvement de la bibliothèque Départementale. Des aménagements ponctuels ont été effectués en divers endroits.

## **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ET LA RENOVATION DES QUARTIERS**

L'enfouissement des réseaux aériens est un passage obligé dans la rénovation des quartiers, de même que la réfection des réseaux d'eau : avant de refaire les surfaçages de chaussée, il importe de renouveler ces installations, car ensuite on n'y touche plus normalement pendant une vingtaine d'années. Nous renouvelons progressivement les quartiers en fonction de leur âge et de leur état. C'est ainsi que la Rue Louis Aragon a été renouvelée en 1995 (eaux pluviales et chaussée) le quartier de Kerhuel en 2000 : réseaux électriques, éclairage, chaussées et trottoirs. Cette année c'est celui de Lésivy : Ajoncs/Eglantiers/Valy Lédan) et l'année prochaine, nous commencerons la Rue des Alouettes.

Dans le quartier de Lésivy, les réseaux aériens (électricité, téléphone, éclairage public) sont enfouis et le réseau d'eau potable vient d'être refait. Les appels d'offres pour la réfection des enrobés au printemps sont en préparation. Ensuite, en vertu de notre projet de mandat, ce sera la Rue des Alouettes qui verra la même opération. Dans un premier temps, nous procéderons à des travaux préliminaires consistant à rénover le réseau d'eau potable et renforcer le dispositif d'infiltration des eaux pluviales à un endroit critique, où existent des risques d'inondations. Ces travaux découlent de l'étude du schéma directeur des eaux potables récemment réalisée.

L'enfouissement des réseaux interviendra ensuite, dès que les études seront achevées.

Il restera l'Impasse Duguesclin, puis Kerlaouen. Alors, tous les quartiers anciens auront été rénovés depuis leur construction ;

## **UN NOUVEAU SALON DE COIFFURE**

Après la fermeture du salon de coiffure, un autre salon s'est ouvert au mois d'octobre, dans l'ancien magasin PRIGENT. La commune s'est impliquée dans cette installation.

## **DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT**

**Le plan de désherbage communal** a été renforcé avec objectif de réduire la quantité de produits chimiques, dans un but d'améliorer la qualité de l'eau. A cet effet, nous renforçons les interventions manuelles, grâce à la mécanisation de nos pratiques. Vous avez peut-être pu constater l'emploi de nouveau matériel utilisé par les agents communaux. Certes, à certains moments, on observe un « verdissement » avec la pousse d'herbes sauvages dans les caniveaux ou en bordure de trottoirs : c'est la conséquence de cette politique qui s'applique à toutes les communes. Il est interdit d'utiliser des désherbants dans les caniveaux, en bordure de trottoirs, en bordure de fossés. Cela s'applique aussi aux particuliers.

Nous avons procédé cette année, grâce à une nouvelle machine à l'enlèvement de la mousse des chemins piétons dans les quartiers. Cette opération se poursuit actuellement. Je rappelle à cet effet l'attention des propriétaires de haies bordant ces passages à leur obligation d'égavage de ces haies qui parfois réduisent les passages disponibles et favorisent l'apparition de mousse glissante sur les chemins.

**Pour ce qui est de l'eau potable**, le Syndicat du Spernel poursuit son action pour la baisse de la teneur en nitrates à la source, où celui-ci est descendu à 36 mg/litre. Avec le mélange de l'eau provenant de l'usine de Kernilis, la teneur au robinet est de 33 mg/litre.

## **LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

Pour permettre à la Commune de rendre les meilleurs services à la population, des modernisations ont été apportées aux services communaux. C'est ainsi qu'une nouvelle machine permet désormais une meilleure efficacité dans la tonte des (nombreux) espaces verts et des améliorations ont été apportées aux abords des hangars communaux (enrobés).

Du côté du secrétariat, des modernisations ont été apportées à l'informatique.

## **LES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Dans la salle de sports, des aménagements ont été apportés aux équipements de basket ainsi qu'à l'éclairage afin de maintenir l'agrément de cette salle par la Fédération de basket (la salle de Saint-Divy figure dans les 4 salles de basket agréées dans la communauté de communes).

Certes, cette salle accuse maintenant le poids de ses 30 ans et dans les années à venir une rénovation s'imposera. Ceci devra vraisemblablement s'effectuer dans le cadre de la politique communautaire en matière de sports et de la mutualisation des moyens. Elle assure cependant sa mission : permettre à nos jeunes de s'épanouir dans le sport. Plusieurs communes de notre taille n'en disposent pas encore.

## **LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE ANNEXE**

Ce projet est de la compétence du Conseil Général, mais la commune s'est impliquée dans sa venue sur son territoire. Les travaux sont en cours et les bâtiments devraient être mis en service en octobre. Il s'agit d'une structure importante destinée à l'approvisionnement des bibliothèques du Nord Finistère.

## **LA FISCALITE LOCALE**

Vous avez pu constater, à la lecture de vos feuilles d'impôts que l'évolution de la fiscalité a été encore limitée au coût de la vie et c'est ainsi depuis 23 ans puisque les taux d'imposition sur la commune n'ont pas évolué pendant cette période.

## **LES PROJETS**

### **EN MATIERE D'URBANISME**

Les travaux de viabilisation du lotissement communal seront poursuivis jusqu'à la réalisation d'une couche de surface sur les voiries, après mise en place des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité, de téléphone et d'évacuation des eaux pluviales par infiltration. Les aménagements de la seconde tranche qui comprendront les voiries, les trottoirs, les espaces verts, seront réalisés lorsque les maisons seront construites, pour éviter que les travaux de constructions des habitations ne les détériorent. S'agissant d'un lotissement communal, le fait de différer ces travaux seront sans risques pour les résidents, puisqu'il est évident que la commune les réalisera. C'est d'ailleurs ainsi que cela s'est fait dans les lotissements communaux du Kef.

Pour ce qui est de la Rue Hervé de Guébriant (lotissement Elorn Foncier), la réalisation des travaux de viabilisation n'est pas de la compétence de la commune. Il s'agit d'un lotissement privé à traiter entre les co-lotis et l'aménageur. L'engagement de la commune est de prendre en charge dans le domaine communal la voirie une fois que celle-ci sera réalisée par le lotisseur et que les réseaux auront démontré qu'ils fonctionnent bien. En attendant, il est clair que la commune assurera l'éclairage aussitôt que l'installation électrique aura été branchée sur le réseau communal, aux soins du lotisseur.

## **LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Le PLU devra être mis en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale, afin que la commune, ne se trouve pas en situation de « constructibilité limitée ». C'est une procédure lourde et complexe dont les travaux seront engagés cette année. En raison de la longueur de la procédure, le PLU révisé ne sera pas notifié avant 2 à 3 ans, soit au cours de la prochaine mandature. Le fait de ne pas engager cette révision pour la laisser à l'équipe qui sera issue des élections municipales aurait pour effet de prolonger la période où on se trouverait en « constructibilité limitée », ce qui pourrait être contrariant pour le développement de la commune.

## **LES LOGEMENTS SOCIAUX**

Huit logements locatifs seront construits, aménagés pour des personnes âgées ou handicapées. La demande est réelle et en tous cas supérieure à la demande de logements locatifs traditionnels du parc HLM, pour lesquels lors des attributions des derniers logements, il n'y avait pas de candidature de la commune, répondant aux critères. Les financements sont arrêtés et la procédure de demande de permis de construire est en cours. Nous disposerons alors de 18 logements locatifs sociaux sur la commune.

## **LA VOIRIE**

Seront réalisés des travaux de renouvellement de chaussée, notamment la route de Penhoat.

Des dispositifs seront mis en place pour obliger les voitures à ralentir en plusieurs endroits de la commune.

J'en appelle au bon sens de chacune et de chacun pour réduire sa vitesse dans le respect de la signalisation.

## **LES ANIMAUX ERRANTS**

C'est un problème aussi sur la commune (comme ailleurs), où des propriétaires laissent divaguer leurs chiens en liberté. Je rappelle que chacun est responsable des animaux dont il a la garde. Il n'est pas normal qu'on ne puisse se promener à pied ou à vélo sans être importuné par un chien menaçant. Il n'est pas normal que des scolaires craignent de se rendre à un abri bus pour attendre le car puisqu'au passage un ou des chiens en liberté leur font peur. Des mesures sont mises en œuvre pour remédier à ce genre de situations. La commune a souscrit une convention avec un organisme pour capturer des chiens dont l'errance est reconnue et les conduire à un chenil. Si le propriétaire récupère son animal, il devra acquitter 85 à 90 € au chenil pour frais de garde, et 250 € à la commune pour participation aux frais de service (le coût annuel pour la Commune est de 1 400 €). Bien entendu, le service n'interviendra que sur appel de la Mairie (ce ne doit pas être l'occasion de régler des différends entre voisins par exemple) et en cas de divagation régulière et reconnue (par exemple cela ne s'appliquerait pas à un chien de chasse momentanément égaré).

Par conséquent, pour éviter ce genre de désagréments, j'en appelle aux propriétaires d'animaux au civisme.

## **LES REFLEXIONS ET ETUDES EN COURS**

### **LA ZONE DE LANVIAN**

Un sujet qui évoluera sans doute dans l'année est l'aménagement de la zone de Lanvian par son propriétaire : le Syndicat Mixte pour le Développement de Brest Iroise. Diverses choses plus ou moins exactes ont été entendues ces derniers mois concernant ce secteur. Il est sans doute opportun d'apporter des précisions sur ce dossier.

A l'état actuel, cette surface d'environ 200 hectares située sur les deux communes de Guipavas et de Saint-Divy ne peut recevoir aucune construction.

**A Guipavas** en raison de la « Loi Littoral » la commune est classée commune littorale puisqu'une partie de son territoire se trouve en bord de l'Elorn, rivière sous influence de la marée. En vertu de cette loi, c'est tout le territoire communal qui est concerné, même aux endroits les plus éloignés de la rivière. En résumé, ne sont constructibles que des « villages » ou des « hameaux », et en continuité territoriale de zones

habitées. Vu qu'il n'y a aucun endroit qui réponde à ces critères sur le site concerné, on ne peut donc rien y construire (évidemment pas une centrale à gaz par exemple), dans l'état actuel. L'actualité récente a démontré la rigueur de cette prescription de la « Loi Littoral ».

**Sur Saint-Divy**, les terrains propriété du Syndicat Mixte de Brest Iroise sont classés « 2 AUI » au PLU (constructibles ultérieurement). On ne peut donc rien y construire non plus dans l'état actuel.

Puisque sur le territoire de Guipavas pour les raisons évoquées ci-dessus, ce n'est pas constructible de toute façon, le Syndicat Mixte commencerait l'aménagement du côté de Saint-Divy, c'est-à-dire du côté de l'échangeur dit de Lanvian (voie express/direction de Plabennec). Bien que situé à l'opposé du quartier ainsi nommé, cet échangeur a gardé ce nom puisque sa construction a été lancée pour la desserte de la zone de Lanvian qui devait accueillir une raffinerie dans les années 70. Le Syndicat Mixte de Brest Iroise (SMBI) envisage depuis déjà plusieurs années voire même des dizaines d'années, d'y aménager une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) en commençant naturellement par le côté voie express pour les raisons exposées ci-dessus. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui désormais est opposable, c'est-à-dire qui fait force de loi, prévoit que cette zone soit destinée à l'accueil d'activités, notamment de logistique qui ont besoin de surfaces importantes, et de proximité de nœud routier, du fait de flux importants de poids lourds que génèrent ces entreprises. Il ne s'agit pas de la première réflexion de ce genre sur ce secteur. Peut-être, en raison de la raréfaction de terrains disponibles d'une part, de souhaits d'entreprises de s'installer, d'autre part, cette fois la probabilité d'aboutir est plus grande. Là encore, la procédure de ZAC est très longue et ne sera pas réglée dans cette mandature.

## **LA ROUTE DE MAILLAGE RD 712/RN 12**

Il s'agit là aussi d'un projet « Serpent de Mer » qui de temps en temps apparaît, puis disparaît et réapparaît encore. Cette fois il y a un porteur de maîtrise d'ouvrage pour les études : le Conseil Général (pas pour les travaux). Pour faire simple, il s'agit d'un projet routier reliant la route de Landerneau à Guipavas depuis quelque part du côté des serres pour arriver à l'échangeur de la RN12 (celui de Lanvian comme dit plus haut). Cette route servirait aussi à soulager la voie de contournement de Guipavas qui subit aujourd'hui des nuisances générées par un important flux de poids lourds, de desserte de carrière, notamment. Enfin, cette route desservirait naturellement la zone de Lanvian. Plusieurs hypothèses sont à l'étude : La préférence que la commune a notifiée au maître d'ouvrage est l'option centrale, partant des abords des serres pour atteindre presque en ligne droite la RN 12. Ce tracé présente les avantages de se situer pour sa très grande partie sur des terrains appartenant déjà au SMBI (donc peu d'expropriations). C'est celui qui à priori, impacterait le moins les activités agricoles. Il présenterait en contrepartie des contraintes topographiques, ainsi que des contraintes environnementales (zone humide, biodiversité).

Il semble important aussi de veiller à ce que l'aménagement de cette zone ne se traduise pas par un trafic routier intense à la traversée du bourg. En effet, si une grosse (ou très grosses) entreprise logistique s'installait sur la zone on risquerait de se trouver dans la situation suivante : Le trafic vers l'Est et l'Ouest accéderait directement à la voie express. Il n'en serait par contre pas de même pour ce qui est du Sud ou Sud Ouest. En raison de l'application GPS, ces camions transiteraient pour une bonne part par le bourg de Saint-Divy au lieu du Pont de l'Iroise ou l'échangeur de Saint-Eloi. En effet par exemple, pour un poids lourd, si l'itinéraire le plus rapide passe par le pont de l'Iroise, l'itinéraire le plus économique traverse le bourg de Saint-Divy (exemple pris pour un parcours Le Gourvily à Quimper/ Pen Ar Forest.) Il ne s'agit donc pas de reproduire ce qui s'est passé à Guipavas et qui pose tant de problèmes, ou encore à Ploudaniel avant le contournement. C'est pourquoi, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des habitants, nous avons déjà émis des réserves en ce sens : soit que la totalité de la route soit faite en même temps que l'aménagement de la première partie de la zone, ce qui est peu réaliste, ou soit que l'accès ou la sortie de la zone soient exclusifs à la voie express, sans possibilité pour les poids lourds de s'engager vers Saint-Divy.

## **LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Il s'agit là d'un sujet en cours de réflexion au sein de la communauté de communes où une tendance pencherait vers le transfert à la communauté de communes de la compétence urbanisme, via l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ceci signifierait que tout ce qui a trait à l'urbanisme (définition du zonage, du règlement d'urbanisme, traitement des dossiers tels que les permis de construire, déclarations préalables...), ne s'effectuerait plus au niveau de la commune, mais à la communauté de

communes. En tant que délégué communautaire représentant la commune, je ne souscris pas à cette orientation. L'urbanisme me semble en effet une prérogative essentielle du Conseil Municipal, car une connaissance précise du terrain et des gens qui y vivent est nécessaire pour régler une urbanisation conforme, non pas à la vision de techniciens éloignés de la commune, mais d'élus bien au fait des réalités locales. Cette maîtrise constitue un poids important pour exiger que soit pris en compte l'intérêt de la population. L'exemple de l'aménagement de Lanvian ou de la route de maillage en est l'illustration.

### **L'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL**

Tout d'abord, ce terrain en raison de la nature du sol ne permet pas de construction, sauf à l'extrémité Nord (côté route départementale où un espace est réservé pour la construction d'un éventuel bâtiment communal). Il est logiquement destiné à accueillir des espaces de jeux pour les enfants. Un plan global d'aménagement de ce terrain a été réalisé et à ce jour un espace de jeux y est installé. On ne peut pas tout faire d'un seul coup, pour des raisons de financement évidentes. Il convient par conséquent d'y aller progressivement, en sachant où on va. La réflexion actuelle se porte sur la réalisation d'un espace multisports où il serait possible de pratiquer du basket, du handball et autres disciplines. Cette réalisation semble répondre à une aspiration fréquemment émise. Nous engageons une procédure de recherche de subventions en vue de réduire la part restant à charge de la commune. Cet équipement pourrait aussi profiter aux écoles, notamment dans le cas de la modification des rythmes scolaires.

### **L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier la compétence assainissement sera transférée à la Communauté de communes. Ceci signifie que pour tout ce qui a trait à ce service, jusqu'ici assuré par la commune, il faudra s'adresser, non plus à la Mairie, mais à la Communauté de Communes. D'ores et déjà, il est probable que la facturation s'effectuerait en deux temps, une fois en juin et le reste en fin d'année. La facture d'assainissement serait sur la même feuille que la facture d'eau. C'est en raison de ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier que la facture d'assainissement de l'année 2012 vous a été adressée un peu plus tôt que d'habitude et nous nous excusons de ce désagrément. Vu le tarif plutôt bas appliqué sur la commune, il faut s'attendre à une hausse de l'ordre de 6 à 7 % de la redevance, dans un premier temps avec l'application de la tarification communautaire.

### **LA FIBRE OPTIQUE**

Le très haut débit prendra une place essentielle dans les années à venir. La fibre optique constitue un vecteur majeur de cette technologie dont les spécialistes estiment qu'il convient de la considérer comme on voyait l'électricité en 1920. C'est dire l'évolution qu'elle est appelée à connaître. C'est dans cet esprit que nous mettons à profit d'ores et déjà les travaux de pose de réseaux souterrains (électricité, téléphone, eau potable...) pour y insérer des fourreaux en attente pour la fibre optique. Sont à ce jour équipés : le parcours entre le château d'eau et le Kef, les rues des Ajoncs, des Eglantiers, le Valy Lédan, la rue Hervé de Guébriant, le tronçon entre le transformateur du bourg et l'école Jean de La Fontaine.

Prochainement la zone de Penhoat sera desservie, à l'initiative du Conseil Général ainsi que la bibliothèque Départementale. Le réseau sera donc activé jusqu'à Penhoat. Ensuite, il s'agira de trouver un opérateur, mais là ce sera de la compétence d'un organisme qui n'est pas encore défini. Pour le moment c'est la Communauté de Communes qui a la compétence « Très haut débit ». Maintenant il est envisagé que celle-ci devrait être prise par le Conseil Régional. Un flou existe donc actuellement dans ce domaine et il est souhaitable que cela soit éclairci. De toute manière il est clair qu'un opérateur serait plus disposé à desservir une collectivité où les fourreaux sont déjà en attente, plutôt qu'une autre où tout est à faire. C'est le génie civil en effet qui coûte cher. A Saint-Divy, c'est déjà fait pour une bonne partie.

### **LA FISCALITE LOCALE ET LE VOLET FINANCIER**

Depuis 23 ans que je suis maire, la variation des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) a été limitée à l'évolution du coût de la vie, puisque les taux d'imposition n'ont pas bougé. Ceci explique pourquoi, en considérant que les valeurs locatives (arrêtées en 1970) sont basses (mais ce serait trop long à expliquer ici), les impôts locaux acquittés par les ménages sont sensiblement moins élevés à Saint-Divy que

dans la plupart des communes. Pendant ce temps, nous avons néanmoins pu réaliser des investissements lourds, parce que nous avons recherché d'autres sources de financement et appliqué une rigueur de gestion, plutôt que d'agir sur ce qu'on appelle pudiquement « les leviers fiscaux », c'est-à-dire augmenter les impôts. Aujourd'hui, ce n'est pas trahir un secret que les ménages seront plus fortement sollicités par la fiscalité d'Etat (impôts sur le revenu, TVA, CSG...), ce qui impactera nécessairement leur pouvoir d'achat. Il convient par conséquent de ne pas en rajouter par les impôts locaux. Des besoins à satisfaire existent pourtant sur la commune. Il faudra donc faire preuve d'imagination pour trouver des sources de revenus (comme cela a été fait ces vingt dernières années), sans solliciter davantage le contribuable. Il faut aussi intégrer le fait que les aides traditionnelles de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional, se sont considérablement réduites, voire supprimées. (Par exemple, le Conseil Général faute de disponibilités financières, n'a pas encore payé la subvention de 45 000 € due à la Commune pour la construction de l'école publique).

En contrepartie, le désengagement de l'Etat se poursuit et les charges imposées aux communes ne cessent d'augmenter. Par exemple, il apparaît déjà que les nouveaux rythmes scolaires décidés par l'Etat (classe le mercredi matin et fin des cours à 15 h 30) laisseront à la charge de la commune une enveloppe supplémentaire estimée à environ 40 000 €, ce qui n'est pas neutre pour notre budget et d'autres exemples sont nombreux. Il sera donc nécessaire de continuer à limiter encore plus les dépenses et les investissements à ce qui est essentiel, en considérant que l'accessoire viendra après. Il faut aussi admettre que dans une petite commune rurale de 1 400 habitants on ne trouve pas les mêmes services que dans les villes voisines : c'est un choix que nous faisons, en connaissance de cause, en s'installant à Saint-Divy et ce choix, on l'assume.

### **LES ACTES D'INCIVILITE**

Bien que moins impactées que les villes voisines, et après deux années d'accalmie, la Commune n'échappe pas à des actes d'incivilité, de vandalisme, de dégradations de biens publics et aussi de propriétés privées. On assiste aussi de plus en plus à des situations où des jeunes importunent verbalement des adultes. Il s'agit généralement d'éléments venant d'autres communes. La gendarmerie, par des rondes fréquentes exerce une surveillance active, mais ne peut être présente partout à tout moment. Il convient cependant de constater que de plus en plus, grâce aux progrès des recherches, les auteurs de méfaits sont un jour ou l'autre identifiés. La tranquillité et la sécurité de tous sont au centre de nos préoccupations.

### **LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**

L'Etat a décidé de modifier les rythmes scolaires en faisant passer de 4 jours et demi au lieu de quatre actuellement, le nombre de jours de classe. A ce jour, nous ne disposons pas encore d'éléments permettant de mettre en place une organisation. Cette décision impactera de toute façon l'organisation de l'école, des activités périscolaires (cantine, garderie), de l'ALSH peut-être des activités sportives et certainement les familles. Nous attendons que des précisions nous parviennent, pour nous mettre en adéquation avec ces directives ministérielles.

Voilà, Madame, Monsieur, un rapide tour d'horizon sur la commune. J'espère ne pas avoir été trop long. Il y aurait pourtant beaucoup de choses à vous dire, mais on est limité en espace....

Je vous remercie de l'attention que vous avez réservée à cette lecture.

Avant de vous quitter, permettez-moi de vous souhaiter de joyeuses fêtes et de vous présenter mes vœux pour 2013.

Ma pensée va à celles et ceux qui seront dans la solitude, celles et ceux qui sont dans le deuil, celles et ceux qui font face à la maladie

Je vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont proches, une bonne et heureuse année.

Puissent se réaliser vos souhaits les plus chers,

Puisse la santé vous préserver de la maladie,

Puissent vos efforts être récompensés,

Puissent vos craintes et inquiétudes être apaisées,

**JOYEUSES FETES ET BONNE ANNEE  
NEDELEG LAOUEN BLOAVED MAD**



## ETAT CIVIL

### ★ Naissance

- Louise FAUJOUR, 9 rue Louis Pasteur, le 6 décembre

## URBANISME

### ★ Accords de Déclaration Préalable

- M. GUIVARCH, 3 rue des Eglantiers Remplacement porte d'entrée
- Rémi KERNEIS, Pen Ar Forest Panneaux photovoltaïques  
Avec réserves :
- G. MAZE, 2 rue Charles de Gaulle Aménagement vitrines salon coiffure
- E. & C. BERTHOU, 6 rue Hervé de Guébriand Clôture

### ★ Demandes de Permis de Construire

- DENIS/BECAM, lot 38, Kéravel Maison
- HUNAUT et LOURNECO, lot 40, Kéravel Maison
- MONFORT/JAOUEN, lot 20, Kéravel Maison

## INFOS DU MOIS

### MARCHÉ DU JEUDI

A partir de 15 h 30 :

- primeur,
- pizza,
- poissonnerie depuis le 13 décembre

### ANALYSES D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyses effectuées le 26/11 - 27/11 - 29/11/2012 - Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de **30 mg/l** - de **36 mg/l** - de **30 mg/l**.

### COURSE PEDESTRE LE 3 FEVRIER 2013

#### Réglementation de la circulation

A l'occasion des foulées de St-Divy, la circulation sera réglementée le **dimanche 3 février 2013** de 8 h à 14 h.

#### La circulation sera :

##### A) interdite :

- de 8 h à 14 h : Place du bourg – Rue Charles de Gaulle et Streat Névez - Rue du Kef – Place de l'Eglise – Rue de Penfeunteuniou

##### B) réglementée entre 8 h et 14 h :

Rue Streat Névez – du Kef à Baradozic – Lost-Ar-C'hoat – Enez-Coat – Kerhuel – Route de Guipavas – Penquer – La Haye – Streat Zoun

Le stationnement sera interdit : Rue du Château

Une déviation sera mise en place de 8 h à 14 h par Rue du Château, Route de Pen Ar Pont, Rue Chateaubriand.

Durant la course, les chiens doivent être tenus à l'attache.

### RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en **JANVIER 1997**

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

### INSCRIPTIONS

#### SUR LA LISTE ELECTORALE POLITIQUE

Il est rappelé aux électrices et électeurs qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale de penser à s'inscrire **avant le 31 décembre 2012**. Se présenter en Mairie muni de justificatifs d'état civil et de domicile.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A l'occasion du goûter des aînés, le C.C.A.S. invite toutes les personnes ayant 65 ans et plus, le **mercredi 16 janvier 2013** à 16 h au local associatif-foyer club.

### L'ALSH – VACANCES DE NOEL

L'accueil de loisirs est ouvert du **mercredi 26** au **vendredi 28 décembre**.

Pour tous renseignements, contacter Mme Marchal au ☎ 06.62.36.47.18 - par mail : kristell.marchal@epal.asso.fr

### MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

<b>L.07.01</b>	Taboulé/Rôti porc-Haricots verts/Compote
<b>M.08.01</b>	Betteraves/Boules bœuf-Blé/Yaourt sucré
<b>J.10.01</b>	Velouté légumes/Aiguillettes poulet-Gratin brocolis/Galette
<b>V.11.01</b>	Duo râpés/Dos colin-Riz/Flan vanille
<b>L.14.01</b>	Betteraves/Bœuf bourguignon-Semoule/Mousse chocolat
<b>M.15.01</b>	Crêpe fromage/Jambon grill-Petits pois carottes/Fruit
<b>J.17.01</b>	Carottes râpées/Spaghettis bolognaise/Ananas au sirop
<b>V.18.01</b>	Riz-thon/Calamars -Epinards-Pommes vapeur/Yaourt
<b>L.21.01</b>	Demi-pamplemousse/Rôti dinde-Macaronis/Compote
<b>M.22.01</b>	Salade piémontaise/Sauté bœuf-Carottes/Flan nappé caramel
<b>J.24.01</b>	Salade auvergnate/Truffade/Clafoutis aux mûres
<b>V.25.01</b>	Céléri/Poissonnette panée-Julienne légumes/Semoule au lait
<b>L.28.01</b>	Salade Marco Polo/Paupiette veau-Petits pois/Maestro
<b>M.29.01</b>	Pâté campagne/Colin-Riz pilaf/Yaourt aromatisé
<b>J.31.01</b>	Potage/Hachis parmentier maison/Fruit
<b>V.01.02</b>	Carottes râpées/Filet poulet-Haricots verts/Crêpe chocolat

## INFOS UTILES

### SAPINS DE NOEL

La Communauté de Communes rappelle que, comme les années passées, le service « Répurgation » ne procédera pas au ramassage des sapins de Noël déposés par les particuliers près des poubelles au même titre qu'il ne collecte pas les déchets verts (taille de haies...). Ces produits doivent être adressés aux déchetteries comme les autres déchets végétaux.

### PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU

Protection contre le gel : N'oubliez pas de protéger votre compteur d'eau contre le gel par des matériaux isolants. Il est rappelé, en effet, que la protection du compteur d'eau est à la charge de l'abonné. En cas de détériorations, les frais (pose et compteur) seront facturés à l'abonné.

### SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ 02.98.20.20.90 - Fax : 02.98.20.29.18

**courriel** : [mairie-st-divy@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-divy@wanadoo.fr)

**Site internet** : [www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr)

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 - Samedi de 9 h 00 à 11 h 45

La lecture du bulletin municipal peut aussi s'effectuer à partir du site internet de la commune : [www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr) sous la rubrique VIE MUNICIPALE

**PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 26 JANVIER**  
**Annonces à déposer en Mairie pour le lundi 14.**

## ENER'GENCE

### Conseils neutres et gratuits sur les économies d'énergie

#### ➤ Permanence :

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois de 9 h 00 à 12 h 00 – Elle a lieu au POINT INFO HABITAT, 32 quai de Léon à Landerneau

☎ 02.98.33.15.14 - mail : info.energie@energence.net

## DEPOTS DE DECHETS DE JARDIN DANS LA REMORQUE COMMUNALE AU BOURG

➤ Pour les déchets de jardin seulement : du vendredi 17 h au lundi 8 h 30

04.01	Versant sud
11.01	Rue Louis Aragon
18.01	Rue des Alouettes
25.01	Rue Jonquilles
01.02	Orée du bourg

## HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI

Horaire d'hiver du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 28 février 2013 du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

## SANTE & SOCIAL

*En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours*

### CABINET INFIRMIER – 4 rue Stréat Névez

**Infirmeries** : LE DISCOT Mathieu – GUILLOU Bernard - ☎ 02.98.20.33.40

Pour **vos soins au cabinet**, nous assurons une permanence, **sans rendez-vous** du lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.

### CABINET PARAMEDICAL – 8 rue Stréat Névez

**Masseurs kinésithérapeutes** : MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine – PANELAY Mathieu – GARCIA Christine – LAOT Pauline

☎ 02.98.20.33.33 *tous les jours - urgences respiratoires le WE*

**Pédicure podologue** : COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 *tous les jours sauf WE*

**Sophrologue – sophro-analyste** : SAEZ Melody

☎ 09.51.19.15.19 – mail : [douce-ame@hotmail.fr](mailto:douce-ame@hotmail.fr)

**Psychologue-neuropsychologue** : GALLIC Lucie

☎ 02.98.32.82.76 – mail : [gallic.lucie@orange.fr](mailto:gallic.lucie@orange.fr)

## VIE PAROISSIALE

### MESSE DU MOIS DE JANVIER

➤ Le dimanche 6, 20 janvier à 10 h 30 à St-Thonan (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanche du mois)

Le 6 janvier est une messe des familles.

Grand merci à tous ceux qui ont participé d'une façon ou d'une autre à la réussite de notre célébration du 24 décembre à la salle du Valy-lédan de St-Divy.

Bonne Année à tous.

## VIE ASSOCIATIVE

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LES AMIS DE LA LECTURE

#### ATTENTION : CHANGEMENT D'HORAIRES DES PERMANENCES

Mercredi : 10 h 15 - 11 h 45	Vendredi : 16 h 30-18 h 00
02.01 → FERME	04.01 → Louise-Anne/Claire
09.01 → Christine/Simone	11.01 → André/André
16.01 → Laurence/Léa	18.01 → Dany/Marie Thé.
23.01 → Yvette/Marie Jo	25.01 → Louise-Anne/Claire
30.01 → Christine/Simone	
<b>Samedi : 11 h 00 – 12 h 00</b>	
05.01 → Yvette/Morgane	
12.01 → Laurence/Nicole	
19.01 → Annie	
26.01 → Yvette/Morgane	

### MARCHE AVEC NOUS

Départ à 14 h du Bourg de ST-DIVY.

Date	lieu
06.01	LANDERNEAU
13.01	LANDIVISIAU
20.01	SAINT THONAN départ 14h30
27.01	SAINT SERVAIS

**LE COMITE DE JUMELAGE** organise un **repas vosgien** : "La Tofaille" (pommes de terre, saucisse, oignons) le **dimanche 3 février** à partir de 12 h à la salle polyvalente.

Un apéritif vous sera offert.

**Tarifs** : 11 € par adulte – 6 € par enfant de moins de 12 ans.

Venez nombreux. A très bientôt.

Réservations au ☎ 02.98.20.22.62 ou ☎ 02.98.20.23.69

**L'ECOLE STE MARIE** organise son traditionnel **Kig ha Farz le dimanche 20 janvier** à partir de 12 h, avec un **nouveau traiteur**.

Vous pouvez d'ores et déjà faire vos réservations.

Le prix est de 11 € par adulte et de 5 € par enfant (4 à 12 ans) avec un apéritif offert.

Ambiance familiale et conviviale assurée !

Réservations souhaitées **avant le samedi 12 janvier** en téléphonant au ☎ 02.98.20.33.47 ou au ☎ 06.12.15.38.07 – Possibilité à porter.

## PETITES ANNONCES

Une nouvelle entreprise **PLOET Habitat** vient de s'installer sur Kersaint Plabennec, spécialisée dans le domaine intérieur (placoplâtre, revêtement de sol, peinture, carrelage, menuiserie...). Elle saura répondre à vos attentes et mener à bien vos projets. Contact au ☎ 02.98.20.30.15 ou ☎ 06.84.71.82.47

**OBJETS TROUVES (disponibles en Mairie)** :  
une carte de car, écouteur, vélo